

QUESTIONNAIRE BIC / TVA 2020

A nous retourner avant le 31/01/2021

S'il manque des éléments à cette date, nous le retourner dès qu'il est complet.

DESTINATAIRE

E-mail : **bic@gefieurefi.fr**

RENSEIGNEMENTS UTILES (seulement si changement en 2020)

Téléphone : Mobile :
Email :@.....
Adresse :
.....
Situation familiale : mariage, pacse, divorce, décès, autre. :

Résidences :

CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2020

*Avez-vous vendu en 2020 un de vos appartements en location ? OUI NON

Si oui, nous joindre obligatoirement l'acte de vente.

Si vous possédez plusieurs locations meublées merci de nous préciser laquelle a été vendu :

*Au cours de l'année 2020, avez-vous acheté ou mis en location un appartement destiné à la location meublée ou avez-vous meublé un appartement précédemment loué vide ? : OUI NON

Si OUI merci de nous joindre :
-1 copie de l'attestation d'achat mentionnant le prix,
-1 copie de facture(s) de mobilier ou estimation,
-1 copie du bail commercial ou contrat de location,
-1 copie des frais d'acquisition (frais de notaire -commissions d'agence)

Nous vous rappelons que l'ensemble de vos locations meublées doit être regroupé dans le même centre d'impôt sur une même liasse fiscale.

*Au cours de l'année 2020, votre bail a pris fin : OUI NON

- Vous avez signé un nouveau bail commercial (joindre une copie)
- Vous avez signé un contrat de location avec une agence (joindre une copie)
- Vous avez repris votre bien pour une occupation personnelle, **date** :/...../.....



CES INFORMATIONS PEUVENT ENTRAINER DES MODIFICATIONS DANS L'ETABLISSEMENT DE VOS DECLARATIONS.

TVA – Paiement en 2021

*Au cours de l'année 2020, vous avez changé de compte bancaire ? OUI NON

Si oui, veuillez nous adresser le nouveau RIB pour la mise à jour votre compte fiscal.

NE PAS FAIRE DE CHANGEMENT entre Mars et Mai afin de ne pas perturber le règlement de votre TVA.

Si vous avez eu un rejet de prélèvement de TVA, merci de nous en informer.

LOYERS ENCAISSES Période du 01.01.2020 au 31.12.2020 :

A- Loyers espèces/numéraires perçus : €TTC :

B- Loyers nature (occupation personnelle), obligatoire si vous avez occupé un bien : €TTC :

Joindre impérativement les copies des justificatifs faisant apparaître le détail des sommes HT, TVA et TTC.

Si vos biens ne sont pas loués l'année entière, merci de nous indiquer le nombre de semaines de location :

CHARGES DEDUCTIBLES AU TITRE DE 2020

Les factures doivent mentionner votre nom et l'adresse du meublé (Les tickets de caisse ne sont pas des factures – un tableau récapitulatif n'est pas un justificatif). La TVA est récupérable que si vous nous fournissez les copies des factures la mentionnant.

C- GEFI et EUREFI : €TTC :

D- Cotisation (OGA) : €TTC :

E- Commissions : (agence par exemple) €TTC :

F- CFE / Cotisation Foncière des Entreprises : (copies des 4 pages) €TTC :

Avez-vous obtenu un dégrèvement de la CFE? NON OUI si oui quel montant€

G- Taxe Foncière : (Joindre copie de l'avis recto verso) €TTC :

Avez-vous sollicité et obtenu le remboursement de la **Taxe sur les ordures ménagères** (voir votre bail commercial) ?
 NON OUI si oui quel montant€

H- Contribution à l'audiovisuelle : (Sauf si payée par le locataire sur la Taxe d'Habitation) €TTC :

Détenez-vous, dans votre meublé, un ou plusieurs téléviseurs ? NON OUI nombre de TV

I- Charges de copropriété - fonds de prévoyance : €TTC :

Merci de nous adresser les copies **de toutes les pages** (détails, TVA déductible et règlements).

J- Frais d'entretien divers / Travaux de rénovation : (Joindre les factures) €TTC :

K- EDF + Télécom + Eau : (Joindre les factures) €TTC :

L- Assurance propriétaire non occupant / assurance habitation : (Joindre les factures) €TTC :

M- Autres / Divers : (Joindre les factures) €TTC :

N- Intérêts d'emprunt + assurance invalidité décès : €TTC :

Capital restant dû au 31.12.2020 :€ Prêt toujours en cours ? OUI NON

En cas de renégociation de votre prêt, il convient de nous faire parvenir la copie du nouvel échéancier

O- Frais de déplacement :

Si vous faites le choix de déduire les frais réels, merci de joindre les copies des justificatifs,

Si vous faites le choix de déduire des frais sans justificatifs, **veuillez renseigner les 3 rubriques ci-dessous :**

Kms parcourus : Puissance chevaux fiscaux : Diesel ou Essence ou GPL :

Veuillez nous adresser une copie complète de votre avis d'imposition de 2020 (basé sur les revenus de 2019), afin de vérifier le ou les montants des déficits imputés, les réductions dont vous pourriez bénéficier ; à défaut, nous ne pourrions pas effectuer les vérifications nécessaires et nous ne pourrions en être tenus pour responsables.

Date :

Signature :